LA VOIX

DU PAUVRE



— PAR —

R. DESCHAMPS



QUÉBEC

IMP. DUSSAULT & PROULX, *Eng.*

1916

COLONISATION

Dire toute la vérité, surtout quand on ne peut la parer de belles phrases et de fleurs de rhétorique; ajouter des ombres aux tableaux qu'on a fait si riants et si nombreux, en montrer les revers ou enlever le voile, tout cela est chose difficile, je le sais, aussi ai-je beaucoup hésité à écrire ces quelques pages. Mais en présence des nuages existants, mon tableau sera plus réel et conséquemment excusable, à la lumière des graves événements qui se déroulent actuellement, tout citoyen n'est-il pas désireux que les grands problèmes soient des mieux solutionnés et que le public en retire tout le profit possible. La colonisation est certainement de toutes ces questions d'intérêt primordial celle qui doit tout particulièrement retenir notre attention.

Elle était déjà très importante, dans l'opinion de tous. Les Gouvernements vendent pour trente piastres des lots pour lesquels ils pourraient obtenir un prix jusqu'à vingt fois plus élevé des marchands de bois, et cela comptant, sans aucun trouble. La somme payée, et souvent plus, est remise pour l'ouverture du chemin, en sus de l'aide donné pour les routes et les ponts.

C'est pour les colons de demain que le ministre des Terres a créé des réserves; que l'on refuse des lots aux spéculateurs et que l'on dépense de fortes sommes pour l'arpentage, l'inspection et la classification de nouveaux territoires. En un mot, la colonisation est une des constantes pré-occupations de nos administrateurs, soit qu'il s'agisse de la vente d'un lot, soit qu'il faille procéder à une annulation de vente soit qu'il s'agisse d'accorder de nouveaux délais pour le défrichement et la résidence.

De brillants auteurs en ont encore fait le thème de leurs meilleurs écrits, d'éloquents orateurs en ont proclamé la nécessité, comme les bienfaits, notre clergé, comme la presse, a grandement contribué à la popularité d'une si belle cause. Enfin, d'habiles politiciens s'en sont emparée et l'ont éloquemment traitée dans toutes leurs harangues populaires. Et dans tout cela, rien n'est de trop, pour le vrai colon qui, par un travail ardu et constant, a fait d'une parcelle de la forêt, une de ces fermes productives qui lui assurent l'aisance et l'indépendance; ce n'est pas trop pour celui qui sans spéculation, sans dévasta-

tion, a pu mettre la terre en valeur et se procurer non seulement à peu près tout ce qu'il lui fallait en nourriture, vêtements; mais encore rencontrer ses dépenses inévitables, soit en vendant le surplus de ses produits, soit en travaillant pour les autres, le tout pourtant à des prix comparativement bas.

Ce n'est pas trop pour celui, qui par son bon exemple à su faire aimer le travail et la culture à ses enfants, tout en leur laissant sa ferme, comme un héritage durable et sacré. Il a aussi mérite beaucoup d'eux, comme de ses concitoyens puisqu'il a grandement contribué à l'agrandissement et à la prospérité de sa paroisse et de sa province. Parmi ces vaillants, j'en connais qui sont partis du foyer paternel pour s'en aller sur les terres nouvelles à plus de quarante milles en franchissant les trois derniers, à travers la forêt, à pied et avec des provisions sur le dos. Ils ont aussi défriché et cultivé plus de cent acres de terre et goûtent maintenant, dans une heureuse vieillesse, un repos bien mérité.

Entretenons donc beaucoup d'estime pour ces courageux pionniers et souhaitons ardemment que beaucoup de nos jeunes gens les imitent en tous points.

Efforçons-nous surtout de les protéger contre ceux qui tentent de s'affubler de leurs titres et de leur bonne réputation, pour mieux s'approprier les lots destinés aux braves colons, actuels et futurs.

Après tout cela, il n'est pas étonnant que le public soit sous l'impression que dans les centres de colonisation tout est synonyme de franchise et d'activité et que la pratique est autre belle que la théorie.

Malheureusement, là comme ailleurs ce n'est pas toujours ce qui arrive.

Sans doute, les vrais colons comme étaient tous ceux d'autrefois sont toujours bons, la colonisation reste toujours admirable, son manteau est toujours vaste et bienveillant et on le sait si bien que plusieurs y cherchent un abri ou une protection qu'ils ne méritent pas ou dont ils sont plutôt complètement indignes. Tout le monde à compris que c'est des spéculateurs qu'il s'agit ici.

LA SPÉCULATION

La spéculation, personne n'en peut nier l'existence, puisqu'il y en a partout, à la bourse, dans l'immeuble, à la ville, à la campagne, sur les terres, le bois et sur une foule de produits.

Aussi, est-ce plutôt de ses effets que je veux parler et seulement dans un cas qui affecte plus particulièrement le peuple.

Si ses effets sont merveilleux et étonnants, si la spéculation sourit aux habiles et aux audacieux, ses victimes sont encore plus nombreuses parmi les travailleurs et les moins fortunés.

Contrairement à l'industrie qui donne du travail à l'ouvrier et du pain aux pauvres, la spéculation ne profite aux uns qu'au détriment des autres et souvent par des moyens absolument regrettables pour ne pas dire condamnables.

Les désastres qu'elle a déjà causés semblent bien justifier les apôtres de la colonisation de vouloir l'empêcher de se propager d'avantage et aussi d'engager les autorités à prévenir de plus graves conséquences.

Il est certainement regrettable que par la spéculation, de légitimes économies soient allées grossir des fortunes, déjà considérables mais c'est surtout dans le domaine public ou national que l'on opère avec le moins de gêne ou de scrupule.

Les résultats n'en sont pas moins opposés à l'intérêt public, à la religion et à la colonisation. Et n'y aurait-il qu'une seule de ces raisons que je me croirais encore justifiable de résumer ici mon opinion au risque même de froisser certains personnages et de m'exposer à la critique.

A tout événement, je prétends que la possession de dix à quinze lots dans un rang où de cinquante à soixante dans un canton, par des compagnies étrangères et souvent protestantes retardent beaucoup la création ou le développement d'une paroisse, l'ouverture des écoles, etc.

C'est encore autant de lots de perdus pour les véritables colons et à celà, ajoutez le déboisement complet de ces terres, puis ces immenses conflagrations qui causent tant de ruines et de dommages, même à ceux qui n'en sont pas la cause.

A part des grandes compagnies, combien de particuliers détiennent trop de terres pour la culture qu'ils y font. J'ai surtout remarqué

dans un avis de faillite qu'un industriel possédait une vingtaine de lots, en sus de son moulin à scie. Or, il est bien évident, que s'il y avait eu un colon travailleur sur chacun de ces lots, ceux-ci auraient été beaucoup plus défrichés et cultivés d'une manière plus profitable. Ils n'auraient certainement pas été offerts à l'enchère et le lot que le propriétaire du moulin aurait dû cultiver lui-même aurait certainement eu plus de valeur que son bois qui s'est vendu à onze centins dans la piastre.

Je connais des marchands, qui, en sus de belles terres qu'ils ne cultivent presque pas, possèdent jusqu'à trois cents acres comme terres à bois, mais originairement obtenues pour des fins d'établissements puis subséquemment transportées en règlement de compte.

Il y a encore des hommes en pleine vigueur qui possèdent de belles terres, des chevaux et voitures de prix, mais résident au village et achètent à peu près tout ce qu'il leur est nécessaire.

Et ce ne sont pas là, malheureusement que de rares exceptions, puisque les produits alimentaires qui sortaient par charges de certaines paroisses agricoles, remarquez-bien y arrivent maintenant au char, et trop fréquemment.

En détournant beaucoup de bras de la culture, surtout dans les paroisses nouvelles, la spéculation contribue pour beaucoup à l'augmentation du coût de la vie; ce qui met la gêne dans beaucoup de familles, et peut être la cause de privations ou même des souffrances de la faim. C'est encore la raison invoquée dans ces demandes réitérées et persistantes d'augmentation de salaire, de même que le prétexte de ces grèves monstres qui jettent le désarroi dans le commerce, l'industrie, et l'ordre social.

En retardant seulement d'aussi graves conséquences, les meilleures augmentations de salaires et ont en même temps l'effet d'attirer d'avantage les compagnards dans les villes ou d'aggraver doublement le mal, par une nouvelle diminution de production agricole et par une augmentation additionnelle de l'alimentation, de sorte qu'une augmentation de salaire, même proportionnée à celle des dépenses, pour chaque personne, devient insuffisante parce que la la première n'est accordée qu'aux uns et que l'autre pèse sur toute la famille; aussi nombreux sont les pauvres pères et mères de famille qui soucieux de l'avenir et de leurs obligations sont justement alarmés d'un tel état de choses.

L'unique solution durable est donc dans la diminution du coût des denrées et partant dans l'augmentation de leur production s'il est vrai de dire que les prix dépendent de la quantité.

Il est sans doute avantageux pour un particulier de payer six piastres pour un lot et de le revendre pour un prix variant entre cinquante et mille piastres. Une telle somme donne aux uns une aisance temporaire, à plusieurs elle facilite l'acquisition d'un moulin à scie, d'un magasin ou d'une maison de pension, à d'autres elle permet quelques années d'oisiveté et qui se répèteront avec l'achat de deux autres lots, ici ou là et par tous les moyens.

Assurément, ce n'est pas ce que doit faire un bon citoyen, un bon patriote, surtout dans les temps actuels et qui semblent nécessiter le concours de tous les efforts et de toutes les énergies.

Dans ce genre de spéculation, il y a encore un autre mauvais côté à déplorer et à raison de son importance, au point de vue religieux, comme des nombreux abus qui se commettent, il convient de citer quelques faits, entre plusieurs.

D'abord, la loi qui permet la vente des terres cultivables, comme établissements agricoles, à ceux qui n'en possèdent pas déjà, permet en même temps aux agents des Terres de s'en rapporter à l'affirmation de tout solliciteur, quand aux conditions susdites. Disons en passant qu'il n'y a guère d'autre moyen de juger des réelles dispositions d'un étranger et qui souvent s'adresse par lettre. Il est encore difficile de mal juger un homme à l'avance et sans preuve.

En tout cas, il y a de ces réquérants qui jurent que tel lot est cultivable quand toute une génération a reconnu le contraire, alors que le bois se vendait à bas prix. Tous jurent qu'ils veulent s'établir comme colons et cependant plus de six mille lots ont été revendus à des conpagnies pour l'exploitation forestière.

Des industriels, des marchands, des prêteurs d'argent en détiennent encore respectivement deux, trois, cinq, dix et peut-être vingt chacun.

Voilà pourquoi il n'y a plus ou peu de bons lots disponibles dans certaines régions où il y avait pourtant du sol pour deux ou trois fois la population qui s'y trouve. Son augmentation est encore incertaine tant il est difficile pour un colon d'aller s'isoler au milieu de lots qui ne seront probablement jamais occupés. Déjà, il y a

des rangs où, l'un après l'autre, les résidents laissent des terres partiellement défrichées, bien bâties et patentées pour s'en aller au village où l'on fera certainement moins de culture. Aussi, dans plusieurs paroisses, la quantité de terres cultivables dépasse-t-elle le nombre des familles de cultivateurs.

Toutefois, nous arrivons à un nombre considérable, énorme même, de terres détenues à l'état à peu près improductif pour l'exploitation forestière, ou pour soutirer quelques cents piastres à un colon, pour la terre, après s'en être réservé le bois ou l'avoir revendu à un autre si toutefois, on ne l'a pas déjà enlevé.

Quelques pseudo colons donnent aussi leur bois à des compagnies pour faire faire leur défrichement.

Pour corroborer le tout, qu'on me permette une citation de M. Hormidas Magnan, un homme dont personne ne contestera la franchise ni l'impartialité. Il s'exprime ainsi dans ses " Monographies paroissiales de 1913 " :

" Les premiers colons s'établirent à St-Louis de Gonzague, en 1888.

" La population est d'environ 200 âmes. La valeur de la pro-
" priétée imposable est de $40,275.00.

" Il n'y a 40 terres en culture, environ 45 sont sous réserve
" forestière et une trentaine d'autres ayant un commencement de
" défrichement, sont à vendre.

" On nous fait remarquer ce qui suit : Un grand obstacle au
" développement agricole de cette paroisse, c'est qu'une bonne
" moitié de son étendue, appartient à des gens qui n'y résident pas.
" Environ 45 lots appartiennent à des compagnies industrielles et
" près de 90 lots sont en la possession de gens étrangers à la paroisse.

" On y fait un simulacre de défrichement pour obtenir des
" Lettres-Patentes et on les vend ensuite à des gens qui les détien-
" nent sans y faire aucun défrichement, mais uniquement pour
" exploitation du bois et c'est ainsi qu'une grande superficie du
" territoire de la paroisse reste en forêt et pratiquement fermée à
" l'agriculture. La paroisse possède une chapelle construite en
" en 1911, une école fréquentée par 32 enfants. On y trouve, un
" forgeron, un moulin, des magasins, etc.

" On demande un cordonnier, un fabricant de fromage, des " colons agriculteurs et la concession d'une quantité suffisante de lots " pour favoriser le développement de la paroisse. "

En parlant de St-Camille de Bellechasse, M. Magnan nous dit qu'il y avait alors trois écoles, six moulins à scie, mais pas de moulin à farine.

A St-Rémi, trois écoles, deux manufactures, cinq moulins à scie. Et ainsi de suite.

L'Action Sociale a aussi donné son opinion sur le sujet, dans son article du 12 juin 1915 et dont voici la première partie :

" Nous avons publié, il y a quelques temps déjà, les communications d'un voyageur touchant les difficultés suscitées à la colonisation par les " colons de mauvaise foi ".

Nous avions déjà signalé nous-mêmes, antérieurement, l'existence de ce mal, et nous en avons aussi indiqué la cause principale. Cette cause est triple. C'est une triple cupidité qui suscite, encourage et protège ces prétendus colons, exploiteurs malhonnêtes du domaine forestier ou du domaine colonisable.

Il y a la cupidité des particuliers, qui veulent se créer des profits sans travailler, par leur seule habileté, pour retirer quelques avantages escomptés d'avance, de leur influence et de leur dévouement aux puissants du jour.

Il y a aussi la cupidité des commerçants de bois, qui suscitent et encouragent le colon de mauvaise foi, dont l'entremise leur permet d'avoir du bois à bon compte. Cette seconde source du mal est plus considérable que la première.

Il y a enfin la cupidité des politiciens de tout calibre et de tout acabit, qui se servent des domaines publics comme d'amorces ou de récompenses pour s'attacher les électeurs. Cette dernière cupidité encourage les deux autres et surtout les protège. Chacun sait que ce sont certains politiciens qui créent ainsi des privilèges à leurs partisans, qui les soustraient à l'observation et à la sanction des lois ."

Comme vous le voyez, ce journal est pour le moins aussi sévère que moi et je ne pourrais donc être seul accusé sur ce point.

Je suis encore d'opinion que les députés seraient heureux d'avoir la paix sous ce rapport et que plusieurs doivent être suffisamment ennuyés de tant de demandes, de plaintes et de ce patronage qui est

réellement devenu un fardeau, la cause de bien des abus et un inconvénient à la bonne administration de la chose publique.

Si le licencié achète parfois certains lots qui faisaient partie de sa limite, c'est d'abord parce que on en a partiellement obtenu la vente, puis pour protéger ce qui lui reste de forêt contre les incendies et enfin pour continuer une industrie qui devait le rembourser de sommes dépensées pour l'achat de sa limite, pour l'amélioration des rivières et pour l'ouverture des chemins.

Si plusieurs lots ont été revendus pour de bonnes raisons, telles que la maladie, un incendie, ou encore la perte d'un procès, etc., on peut aussi tout naturellement supposer que le vendeur avait l'intention, d'agir comme il l'a fait et qu'en faisant le contraire de ce qu'il a juré, il s'est rendu gravement coupable, à moins toutefois que sa mentalité ou son éducation laissent beaucoup à désirer. Messieurs les Curés des centres de colonisation doivent pourtant déplorer un tel état de choses et en faire le sujet de fortes prédications, mais on sait aussi qu'ils ne peuvent rémédier à tous les maux et que les plus coupables échappent à leur bienveillant contrôle et préfèrent l'argent aux bons conseils.

N'a-t-on pas déjà dit que les insectes qui ravagent actuellement la forêt pouvaient être un fléau ou une punition voulue du Ciel ?

Je m'étonne cependant qu'en certains quartiers, la masse ne proteste guère contre des abus si contraires à l'intérêt public et accepte si facilement les promesses et les excuses des coupables. On aurait même des égards pour eux et celà à tel point qu'il y a lieu de croire qu'on est tenté de les imiter et que le mal est plus grand qu'on ne le suppose généralement.

Le dernier rapport officiel, prouve hors de tout doute, que le mal se propage de plus en plus. Ainsi nous voyons que sur 2,148 ventes effectuées pendant la dernière année fiscale, 453 ont été faites en avril, bien qu'alors la neige ou l'eau ne permette de faire aucun travail préliminaire de défrichement, ni de faire l'inspection du lot et surtout du sol. Et cependant il faut jurer qu'on a visité le lot et qu'il est cultivable!

Mais on achète en avril parce qu'à pareille saison le licencié ne peut enlever le bois marchand et qu'au premier mai tout lot vendu est distrait de la limite. Et le but en s'appropriant ainsi la part du

licencié avec celle du colon, est, neuf fois sur dix, de pouvoir revendre le tout à un prix plus élevé.

Notons en passant que l'on demande des lots à la condition expresse de les avoir au 30 avril et non le lendemain.

En mai, c'est-à-dire à l'époque où les colons devraient normalement acquérir le sol s'ils veulent l'ensemencer, le nombre des ventes est tombé à 101, soit une diminution de 352 sur celles d'avril, dont l'excédent sur la moyenne des onze autres mois est de 299. Et ce calcul est peut-être le meilleur moyen d'établir une juste proportion entre les colons et les spéculateurs.

Avouons toutefois que le tableau n'est plus celui qu'on nous a fait jusqu'ici et que nos opinions doivent évoluer comme les faits.

La conclusion de tout ceci, est que les acheteurs et les solliciteurs de lots, pendant les mois d'hiver et sutout en avril, sont en grande majorité des jobbers et des spéculateurs et que si l'on ne peut les distinguer, s'ils n'ont plus à hésiter à prêter le serment requis et que les colons seuls peuvent consciencieusement faire, la suspension des ventes pendant les mois susdits, restera comme le seul moyen de restreindre la speculation. Le spéculateur ne respecte encore, ni réserve de colonisation, ni réserve forestière, ni les meilleures classifications. Il n'éprouve aucune gène de s'emparer de la propriété de la Couronne et même de celle d'un particulier, si c'est une terre en bois debout, et cette fausse conception des droits et privilèges d'un individu sur la propriété d'autrui (s'il s'agit d'un lot en forêt,) est trop souvent endossée, même par ceux dont la mission est plutôt de la combattre et de refaire l'éducation du peuple à ce sujet.

L'on va même jusqu'à invoquer la justice, en faveur de ces délinquants, en disant : " Je crois que la demande de M. X. . . est juste, puisqu'il a déjà quelque défrichement de fait sur ce lot. " Mais on oublie que ce n'est pas le sien.

Il est encore à craindre que ces empiètements ne s'arrètent pas là, et que la repartition méthodique du terrain de colonisation devienne impossible si tout individu a droit d'en prendre une part, ou, et quand il le voudra et pour des fins de spéculation.

Les chantiers

Celui qui a quelque peu voyagé à travers la province ne doute plus que des centaines ou plutôt des milliers de lots ont été acquis dans le but principal d'y faire des billots, des dormants, du bois de pulpe. De fait, des rangs entiers, des parties de cantons ont été ainsi dévastés ou complètement dépouillés de tout bois de commerce, et cela malheureusement sans profit pour la culture, puis qu'on y a laissé les bois de rebut à demi-calcinés ou qu'on s'est contenté de jeter un peu de graine de mil dans des défrichements mal faits. Ceci n'est certainement pas à l'avantage de la colonisation, ni d'un acquéreur subséquent.

Le résultat net d'une pareille opération pour le propriétaire est le plus souvent tout autre que celui qu'il avait rêvé car, après avoir payé les gages des hommes (qu'il conduisait, après avoir acquitté son compte de provisions, et il est parfois obligé de revendre son lot. Puis il va ailleurs, continuer son œuvre néfaste.

D'autres obtiennent pourtant de bons profits et pour longtemps, en faisant eux-mêmes leur bois, dans la partie à défricher annuellement ou tout au plus en n'engageant qu'un homme pour les aider, mais ce qui paie le mieux c'est qu'après y avoir enlevé tout le bois, on ensemence convenablement ce terrain.

Les nombreuses récoltes, de grains d'abord, puis de foin, et le pâturage après, sont, pour tous, autant de profits et cela presque sans dépenses et sans beaucoup de travail. Ajoutons que pour ce travail, un chef de famille peut compter sur l'aide des siens, tout en leur enseignant la culture. Il aura ainsi agi en vrai défricheur et non comme un destructeur de la forêt. C'est d'ailleurs ce que doit faire celui qui veut réellement et librement être colon et Dieu aidant, avec les avantages qui lui sont actuellement offerts, il arrivera certainement à un bien meilleur résultat que la plupart de ceux qui ne s'occupent que d'exploitation forestière.

Qu'un colon fasse beaucoup de bois, dans beaucoup de défrichés soit, et tant mieux. Dans ce cas il n'en aura jamais trop, mais parce qu'il a beaucoup de bois, il ne doit pas abandonner ni négliger la culture, ni se lancer dans l'industrie ou le commerce qui nécessitent du capital et de l'expérience.

En un mot, il ne faut pas que le colon soit libre de devenir, spéculateur, marchand de bois, ou maître de chantiers. Il ne faut

pas non plus qu'au moyen du serment et de recommandations qu'il ne mérite pas un spéculateur obtienne ce qui est destiné à un colon, ou ce qui appartient aux autres et ce surtout pour y faire de plus gros chantiers. Il n'a pas le droit de blâmer le marchand de bois lorsqu'il s'efforce de l'imiter. Il ne peut logiquement condamner qui ce se fait légalement et le faire lui-même illégalement. Il ne peut consciencieusement morceler une limite légalement acquise, pour s'en faire une petite. Enfin, il ne peut reprocher au licencié de couper de l'épinette à 12 pouces quand lui-même veut l'enlever jusqu'à quatre pouces, augmentant par là et d'autant les dangers du feu. Il ne peut souhaiter la disparition du marchand de bois licencié et en vouloir dix ou quinze autres à sa place, à condition toutefois qu'il soit de ce nombre.

Que ferait-il à la place du Ministre, de son agent et surtout du licencié, qu'il se rappelle toujours que l'intérêt personnel ne le justifie pas de rompre avec sa conscience ni de s'approprier injustement le bien d'autrui, même si c'est le bois du licencié ou la terre d'un colon, ou la pièce de César.

Personne n'ignore qu'il est avantageux d'avoir avec un bon lot tout le bois du licencié (il le serait également d'avoir son moulin), mais il ne faut pas oublier que le licencié a légalement acquis, les premiers droits sur ce bois par une vente régulière, à l'enchère, et probablement faite pour les besoins de l'industrie et de l'administration.

Puisqu'il en est ainsi, on doit nécessairement en accepter les inconvenients comme les avantages et à part la colonisation bien entendue, il n'y a certainement pas de raison pour qu'un propriétaire soit dépossé dé de son bien en faveur d'autres marchands de bois et au préjudice de la colonisation. D'ailleurs, l'industrie forestière ne devrait pas avoir l'effet de restreindre la culture, au contraire, ensemble et toutes deux, elles rendraient plutôt la prospérité plus générale, plus stable, si on voulait tirer également profit de ces grandes sources de revenus, c'est-à-dire, si on cultivait plus les terres obtenues de la Couronne et à cette condition, si librement acceptée.

Dans tous les cas, la population semble unanime à reconnaître que si le bois est très utile, il y a quelque chose d'absolument indispensable et que le prix en est déjà assez élevé, sinon trop; j'ai nommé les produits alimentaires.

On admettra également que c'est des licenciés que nous vient l'aide a l'agriculture à l'instruction publique à la colonisation; aide qui ne peut être cependant réellement effectif sans le concours et les efforts de tous et combien d'institutions de charité et de bienfaisance seraient heureuses d'obtenir un octroi additionel quand même ce serait avec l'argent des propriétaires de limites. Au reste, les exploitations et les incendies qui les suivent font disparaître rapidement ces dernières et sans compensation suffisante par la culture ce qui est assurément un des grands maux que nous avons à déplorer a plus d'un point de vue.

A ce sujet je me permettrai de citer l'opinion de S. E. le cardinal Bégin et donnée dans la lettre suivante :

Archevêché de Québec, 17 mai, 1915.

Monsieur Robson Black,
Secrétaire de la Canadian
Forestry Association, Ottawa.

Bien cher Monsieur,

J'ai toujours suivi avec un vif intérêt le travail de l'Association Forestière du Canada et je constate avec bonheur qu'elle a eu l'excellent effet d'éveiller l'attention publique au sujet de nos forêts.

Longtemps on s'est reposé, au Canada, avec une confiance illimitée sur la richesse des régions boisées de notre pays et l'on a semblé croire, sans y trop réfléchir, qu'elle était inépuisable. Mais aujourd'hui que cette richesse est passablement diminuée, il faut bien reconnaître qu'il est grand temps pour conserver ce qui reste, de convaincre l'opinion publique de la nécessité qui s'impose de n'exploiter désormais que très méthodiquement nos richesses forestières, de manière que leur rendement ne souffre plus d'aucune diminution.

L'intérêt de cette question forestière soit au point de vue climatalogique, soit au point de vue économique, est tel qu'il importe beaucoup que les gouvernements, les associations et les particuliers lui donnent constamment leur attention la plus sérieuse. L'avenir industriel et commercial du Canada, dépend essentiellement de ses ressources naturelles, parmi lesquelles les bois ne sont pas de moindre

importance que les mines et les pêcheries. Aussi je fais des vœux bien sincères pour que la " Canadian Forestry Association " reçoive de plus en plus l'adhésion et le concours de toute la population.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

(Signé) L.-N. CARD. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

La vente des terres

A l'heure actuelle, le plus difficile n'est pas de vendre des terres, mais de les concéder qu'à ceux qui en sont réellement dignes, c'est-à-dire aux vrais volons.

De fait, il y a déjà tant de personnes qui ont affirmé d'être de sérieux colons et qui ont elles-mêmes prouvé le contraire, que les soupçons présents ont toute leur raison d'être.

Il y a aussi danger de refuser la vente d'un lot à un homme qui pourrait être ou devenir un bon colon et d'aliéner des lots à ceux qui ne le sont pas.

Donc, rien d'étonnant que les agents des Terres comme les officiers du Département sont si souvent trompés sans toutefois mériter beaucoup de blâme, puisqu'après tout ils ne sont pas responsables des fautes des autres, ni de cette fausse mentalité, ni de cet égoïsme brutel qu'ils ne peuvent, seuls, endiguer.

Ainsi, on interprête généralement dans un sens trop large le mot " colon ". Qu'un homme soit cultivateur, actif, il ne fera pas un colon, s'il est déjà établi. A plus forte raison, celui qui veut abandonner la culture sur une vieille terre, n'ira pas en défricher une en bois debout.

Le meilleur colon, qui possède déjà un ou deux lots, et en demande un troisième, ne pourrait cependant faire autant que trois colons sur chacun un lot, et il y a raison de douter qu'il tient à faire plus de commerce que de culture. Enfin, s'il veut avoir un lot pour un enfant, on ne considère pas qu'il prend la place d'un colon et peut-être d'un père de famille sans ressource aucune, et qu'en plus, il retarde de beaucoup la colonisation. Son

acte aura probablement encore l'effet d'émanciper l'enfant et de l'inviter en quelque sorte à délaisser son père trop tôt, et il est à craindre qu'il dépense inutilement ou qu'il s'amuse, s'il ne fait rien de plus. D'ailleurs l'organisation et l'administration, bien entendue, d'une ferme demandent autant de sagesse que pour toute autre transaction légale que personne ne peut faire avant 21 ans. En outre, qu'un homme, qu'il soit marchand, industriel, ou n'ayan aucun titre comme colon, invoque celui de bon paroissien, de bon partisan il est susceptible d'obtenir de ceux qui ne le connaissent pas, la vente d'un lot, surtout si son affirmation est corroborée par une recommandation de son curé et ensuite par celle de son député. D'aucuns renonceront facilement à leur liberté et à leur indpendance et ils vont au besoin, jusqu'à faire des menaces et exercer des petites vengeances, mais tout en oubliant les bienfaits reçus et d'autres considérations d'ordre supérieur. On a déjà été témoin de pareilles choses. Si l'agent refuse un lot à un homme, on dira probablement que c'est un colon malheureux, s'il le lui vend, on dira probablement, que c'est un spéculateur habile ou favorisé. L'agent peut avoir une assez juste opinion sur la déclaration d'un soliciteur mais il ne pourra dire toute la vérité. Donc la position est si difficile que l'on ne devrait donner des recommandations et ne vendre des lots qu'à ceux qui sont réellement en état de les défricher, de les cultiver et surtout d'y résider d'une manière permanente.

C'est là, le meilleur moyen de reconnaître le bon colon parmi tant d'autres qui peuvent être des cultivateurs, des propriétaires ayant fermiers et pour cause, mais qui ne sont certainement pas des colons à établir et qui conséquemment ne méritent pas la même protection.

On peut encore juger, facilement celui qui demande un lot inculte, en hiver et surtout en avril. Il y a alors d'autant plus de raison de le lui refuser que le succès de la colonisation ne consiste pas uniquement dans la vente des lots, mais plutôt dans leur défrichement et dans une culture profitable. Et pour cela les bons ne sont pas trop bons et ce n'est la faute de personne, s'il y en a tant d'incultes.

Céder aux instances des solliciteurs c'est dans ce cas multiplier les abus, c'est rendre un mauvais service à l'acheteur puisque sur

une méchante terre il n'aurait que le bois, comme revenus, et qu'après, n'ayant plus de bois ni culture, il abondonnera également la terre pour s'en aller aux États-Unis, ou dans les grandes villes, où il deviendra probablement un de ces nombreux solliciteurs de positions, pour accepter finalement un travail ni plus lucratif, ni plus honorable qu'est celui de la culture, mais il n'y retournera pas et pourquoi l'a-t-il abandonné, si ce n'est pour le bois.

Plusieurs y ont été portés diversement et surtout par déception, à la suite de ces grands discours dans lesquels on prêchait tant de libertés pour le colon et où on faisait miroiter à ses yeux tant de belles choses..... pour avoir des partisans ou des applaudissements.

Des révocations de vente

Durant l'année dernière et toujours d'après les rapports officiels 80,400 acres de terre sont redevenues la propriété de la Couronne; soit par rétrocession volontaire de ceux qui les avaient acquises, soit par l'annulation de leur vente, pour défaut de défrichement, pour transport illégal, et coupe en contravention.

D'autres détenteurs de lots, auraient parait-il, obtenu de nouveaux délais comme dernier moyen de prouver une bonne foi, qu'ils n'ont probablement pas.

Et combien d'autres ne pourraient retenir autant de terrain si l'on connaissait tout et si l'on voulait agir sans pitié et sans égards.

De tout ceci, il découle que ce n'est pas le sol qui manque, que beaucoup ne défrichent pas ou relativement peu ou que plusieurs ne se conforment pas aux obligations de colon, après en avoir réclamé le titre, pour les avantages qu'il offre.

De cela, on fait probablement au gouvernement le plus grosse part des reproches en disant : Si le Gouvernement faisait ceci, que l'on fasse cela. " Les lois sont mal faites ", et ainsi de suite. Ces lois, certes, sont imparfaites, comme d'ailleurs toute chose humaine, mais du fait qu'elles sont transgressées, tout comme celles de Dieu et de l'Église, il ne faut pourtant pas en conclure que toutes sont mauvaises et qu'elles doivent être considérablement modifiées.

D'ailleurs, à part ces grandes dévastations qui se commettent sur du terrain patenté ou sur lequel le Ministre des Terres n'a plus aucun contrôle, les coupes illégales sont sévèrement punies par de fortes

amandes, et par la saisie du bois et parfois par l'annulation de la vente du lot, mais les arbres abattus ne se releveront plus et si le gros bois est enlevé, si le petit est à demi brûlé on aura causé un tort considérable à un acquéreur subséquent, ou plutôt on l'aura virtuellement empêché de s'établir.

Si de légères infractions peuvent être cachées et rester impunies, je n'en reste pas moins sous l'impression que celui qui commet le mal est plus coupable que celui qui ne peut l'empêcher, ni le réparer complètement.

Quand les lots, non patentés sont transportés illégalement ou par spéculation, le Département des Terres pourrait bien se contenter de refuser tel transport et de donner avis de sa nullité aux intéressés en les laissant se frotter entre eux. Il s'éviterait par là beaucoup de difficultés, mais c'est pour combattre la spéculation qu'il procède à l'annulation et qu'il la prononce pour revendre à l'acheteur s'il est bon colon surtout quand ce dernier a déjà payé de fortes sommes, qu'il ne peut se faire remettre et qu'il invoque la justice et plaide la ruine, etc.

Si un homme ne travaille pas, je ne vois pas quelle nouvelle loi pourrait l'obliger, avec plus de succès, mais s'il ne défriche pas plus, c'est qu'il croît être libre, c'est qu'en cas d'annulation, il peut compter, même coupable, sur trop de sympathies. S'il en a assez, il sera probablement récédiviste. Pour les obtenir, il invoquera une raison étrangère ou secondaire, il aura la signature d'un voisin, d'un parent, de gens complaisants, ou dans une même position et voilà que par fausse pitié ou intérêt pour le coupable, tout le voisinage est contre l'annulation.

Peut-être trompé, le curé endossera la protestation et alors le député y joindra également la sienne avec le résultat que, comme compromis, les officiers publics, fatigués de tant d'ennuis et de lutter contre tout le monde, découragés d'être délaissés et blâmés, accorderont un nouveau délai puis deux autres en demanderont autant aujourd'hui, demain et tous les jours, pour d'autres lots et pour le même à l'expiration du délai accordé.

Et si on en annule la vente, le nouvel acquéreur fera-t-il mieux s'ils font tous bien, ou s'ils peuvent compter sur l'impunité.

Donc, si la colonisation est retardée, s'il y à des abus et si le peuple en souffre, c'est sa faute, sa grande faute.

De là, encore les inimitiés, les rancunes entre détenteurs et solliciteurs, entre voisins et jusqu'en affaires municipales et scolaires et ce parceque un homme n'a pas défriché son lot et qu'un autre l'a demandé. Pour le Ministre des Terres pour les députés, c'est encore la cause de beaucoup de troubles et d'ennuis de toutes sortes. Le défaut de défrichement ou la transgression des conditions de vente nécessite de plus des dépenses considérables en frais d'inspection et d'enquête, et à cela ajoutons les difficultées, les serments, les frais judiciaires qui résultent souvent de ces transactions entre particuliers. Ainsi, en vendant son bois deux fois, un faux colon n'a-t-il pas été la cause d'un procès qui s'est déroulé jusqu'en cour suprême.

En somme, il est incontestable que la spéculation et l'insuffisance de culture sur tant de terres nouvelles sont grandement préjudiciables à beaucoup de personnes, puisque le résultat est ou l'augmentation du coût de la vie ou des privations dans la classe pauvre. Et c'est l'auteur de tout cela qui crie bien haut . On veut m'ôter mes lots; le gouvernement n'encourage pas les colons etc. Il accuse tout le monde de favoriser les compagnies et ce parce que il ne peut les déposséder à son goût, où il sera fier d'avoir réussi et d'avoir fait des dupes et des victimes. N'en a-t-il pas déjà fait assez ?

Des Lettres-Patentes

Encouragé par ses succès précédents notre homme a de nouvelles demandes à faire et cette fois avec non moins d'instances. Il a pourtant déjà obtenu les lots qu'il avait demandé pour faire vivre sa famille et établir ses enfants, comme il le disait. Il peut encore y travailler autant qu'il le veut; y récolter beaucoup (à condition toutefois qu'il sème) puisque pour tout cela les Lettres-Patentes ne sont aucunement nécessaires. De fait, nombreuses sont les terres vendues depuis vingt et trente ans presqu'entièrement défrichées et pour lesquelles on a pas encore demandé de pareils titres.

Mais il lui faut des Lettres-Patentes et pourquoi, si ce n'est pour vendre le bois ou tout le lot et en demander un autre.

S'il n'y a pas de résidence, il faut faire patenter par un voisin résidant et à cette fin il demande l'autorisation de lui transporter son lot pour une raison quelconque et mentionnée dans une déclaration

assermentée et spécialement requise, ou c'est comme lot de support qu'il veut faire patenter, support du lot du père, du garçon, etc., support d'un autre lot de support, d'un emplacement, ou plutôt d'un moulin à scie.

Donc, il ne se contente pas d'avoir ainsi obtenu un lot, de le conserver sans remplir la condition de résidence, il veut que le Département se soumettre à sa condition et que pour lui accorder des Lettres-Patentes il transgresse la loi, pour récompenser une faute et permettre soit une vente soit une dévastation complète de ces terres dont plusieurs sont subséquemment abandonnées et reprennent en cerisier, tremble ou autre bois de peu de valeur, ou même d'aucune utilité pendant vingt-cinq ans. De ces terres de cent acres sont finalement mises en vente pour quelques piastres de taxes municipales.

Voilà les causes de tant de demandes, de refus et de difficultés et quels en sont les auteurs et qui est à blâmer ?

A ce sujet, je citerai l'opinion d'un Ministre sur des demandes analogues venant de sa région. Voici sa lettre :

“ Il ne faut pas s'étonner de l'application de plus en plus sévère “ des règlements relatifs aux Patentes.

“ L'expérience démontre que 90% des lots patentés sans résiden- “ ces permanentes sont vendus immédiatement après la patente, “ pour des fins de spéculation et sont ainsi immédiatement perdus “ pour la colonisation.

“ J'en ai moi-même fait une expérience très concluante dans “ le comté de ..... et je sais que le même mal existe ailleurs dans “ la même proportion, sur toute la rive sud du St-Laurent.

“ La mentalité est si défectueuse chez une partie de notre popula- “ tion que de très honnêtes gens s'imaginent qu'il n'y a rien de répré- “ hensible a trafiquer ainsi leurs lots aussitôt qu'ils sont patentés.

“ Lorsqu'il y a un résident permanent tenant feu et lieu avec sa “ famille sur le lot, les risques de spéculation sont bien moindres et “ la bonne foi du colon est plus évidente.

“ C'est pour ces raisons que le Département des Terres hésite “ de plus en plus à accorder des patentes lorsqu'il n'y a eu qu'une “ résidence partielle et que personne n'occupe le lot en permanence, “ au moment de la patente.

“ Et les colons n'ont qu'eux-mêmes à blâmer pour cet état de “ choses.

“ Les centaines de lots tombés entre les mains des marchands “ de bois, sont de faux prétextes, ont tous passé par les mains de “ prétendus colons de bonne foi et qui les ont ensuite revendus, une “ fois patentés.

“ Le Gouvernement n’a jamais lui-même concédé des lots à “ n’importe quel marchand de bois et vous savez, comme moi, quelle “ étendue ils possèdent maintenant, grâce aux opérations des faux “ colons.

J’ai cru que ces quelques remarques étaient nécessaires pour “ justifier les précautions du Département. ”

Au reste, le Département ne presse jamais la construction de la résidence exigée; de son défaut, il n’en fait rarement les sujet d’une révocation de vente, mais il attend que l’on ait satisfait à cette condition, pour émettre des Lettres Patentes. Cette condition est aussi connue qu’ancienne, elle est aussi facile que nécessaire pour un bon colon et ceux qui ne peuvent s’y conformer n’ont certainement pas fait l’acquisition de ce terrain dans le but de s’y établir, bien que la vente a été faite comme établissement et que tout établissement doit comporter une résidence.

Autres causes

Il y a encore d’autres causes de l’abandon de la culture et de la désertion des campagnes. A mentionner tout d’abord le luxe qui s’introduit rapidement jusque dans les paroisses les plus reculées et partout où il y a de l’argent.

S’il appartient à chacun d’agir suivant ses moyens, il n’est pas moins vrai de dire qu’on oublie trop souvent que les buggys et les sleighs d’Ontario coûtent beaucoup plus cher que les charettes et les traineaux de fabrication domestique ou locale d’autrefois. Il est plus dispendieux d’acheter un cheval de Montréal que de l’élever en le nourrissant de produits récoltés sur la ferme.

Les riches fourrures remplacent trop souvent les chauds tricots de nos bonnes mamans d’il y a vingt ans. Les jolis tissus de chez Eaton ne valent pas encore les étoffes, la flanelle et la toile que l’on faisait jadis dans presque toutes les familles de cultivateurs.

Les élégantes chaussures de manufactures n’ont pas la même durée que celles qu’un cordonnier improvisé faisait autrefois avec

la peau des animaux que l'on avait engraissé pour la nourriture de la famille.—Pour de prétendus colons les instruments de musique sont certainement moins pratiques que les métiers et les rouets que l'on voyait fonctionner dans presque toutes les maisons de la campagne.

Et que d'autres.

Le bien-être, la vie aisée, sont encore la cause du déficit dans le budget de plus d'un commençant et expliquent pourquoi des jeunes gens veulent faire bande à part et ne travaillent pas comme les autres ou autant que ces riches cultivateurs des vieilles paroisses et que la vieillesse seule arrache à leurs belles habitudes. Leur conduite, leurs succès sont pourtant un beau sujet d'émulation pour les jeunes. L'ouvrier, le commis ne sont-ils pas astreints à un travail épuisant, assidu, pour vivre honorablement.

L'avocat, le député, en sus de leurs devoirs professionnels ne sont-ils pas assiégés de solliciteurs et de plaignants.

Quels sont aussi les loisirs de l'homme d'affaires ?

Que ces hommes aient des mérites et soient soucieux de leurs intérêts, nul n'en doute, mais personne ne croit qu'il serait dans l'intérêt de la colonisation de donner à chacun d'eux une ou deux terres, pour le bois.

Seuls des particuliers n'ayant du colon qu'un faux nom auraient ce droit et pourraient vivre dans l'oisivité, au moyen de fausses représentations, en se réclamant en même temps de notre approbation. Vraiment, c'est aller trop loin.

Il faut cependant avouer que trop de personnes les ont indirectement et peut-être involontairement encouragés en montrant beaucoup d'indulgence envers les coupables, s'ils se disaient colons, quand, en même temps on était si sévère pour les autorités et pour le département, bien que ce n'est pas à eux à remplir les conditions de vente; qu'ils ne peuvent en connaître le défaut à l'avance et qu'en outre ils peuvent facilement mettre de côté les affirmations et les recommandations données.

Devaient-ils d'ailleurs être contre les coupables avant la faute quand tant d'autres les protègent encore après ?

Dans cette double mesure il y a peut-être une coutume regrettable, un parti pris ou un désir de caresser le sentiment populaire; trop souvent encore on ne s'est occupé que de l'intérêt personnel

d'un particulier; aussi le résultat est d'autant plus contraire à l'intérêt général, qui pourtant doit primer toujours et en toute chose publique.

S'il est trop pénible de défricher un lot, pourquoi veut-on absolument en avoir deux ou trois; pourquoi demande-t-on plus d'un an pour faire trois âcres d'abatis, quand autant de semaines au plus quatre, suffisent amplement pour ce travail.

Pourquoi encore achète-t-on plus de farine qu'autrefois, alors qu'elle était fournie par le blé, le seigle, l'orge et même le sarrazin, que l'on récoltait soi-même, et les pois, les fèves, la graine de mil, le tabac, produits que l'on récoltait naguère.

Certes, c'est moins d'ouvrage de les acheter, c'est moins fatiguant que de les récolter mais, de grâce, qu'on ne se plaigne pas de celui-ci, de celui-là.

Même pour les propriétaires de deux ou trois lots, la hausse de tous ces produits n'est plus un avantage, quand ils sont obligés d'en acheter pour la subsistance de la famille et surtout pour les hommes employés pour la coupe du bois. L'achat trop fréquent et dans les haut prix, du foin et de l'avoine pour les chevaux également requis pour ces chantiers, les rend parfois doublement ruineux. Mais le vrai colon n'agit pas ainsi.

Avec autant de différence dans les méthodes, il n'est donc pas étonnant que les résultats présents soient trop souvent contraires à ceux d'autrefois, et personne ne peut en être surpris.

Après tout cela, n'avons-nous pas raison de dire qu'il est du devoir de chacun de faire son possible pour rémédier à cet état de choses ou enrayer la marche toujours plus rapide de tant de maux et si contraires aux meilleurs intérêts de notre population et de la province. Nous y arriverons peut-être en désignant les coupables, en leur faisant porter la responsabilité de leurs actes et en faisant comprendre que chacun doit être traité suivant son mérite. La crainte sera pour eux le commencement de la sagesse et ils devront alors lever le masque ou agir comme de véritables colons.

Mais pour cela il faut le concours et la bonne volonté de tous ceux qui ont pour mission de diriger le peuple et de l'instruire. Pour retenir et ramener autant de bras qu'il en faut au sol et surtout à une culture productive, il faut toute la puissance de l'éloquence et de la littérature.

Aussi, je voudrais que mes derniers mots soient suivis de ces vibrants appels et de ces chaleureuses invitations de la part de ceux qui possèdent tous ces dons et qui peuvent en employer une partie au bénéfice de leurs infortunés concitoyens.

Ceux qui ont contribué de quelque manière à l'abandon de la culture, devraient, il me semble, redoubler d'ardeur pour faire abandonner maintenant le bois et la spéculation, avec ses risques et ses inconvenients. La tâche sera plus forte, mais elle s'impose en toute équité. Enfin puissent ces quelques phrases, malgré leurs défauts, coopérer quelque peu à cette belle campagne qui, tout en donnant un nouvel élan à la vraie colonisation et à une culture profitable, contribuera à rendre la vie plus facile aux familles nombreuses et pauvres et leur facilitera le paiement de toute dépense légitime.

Tous les patriotes et tous les hommes de bonne volonté doivent être aussi animés du désir qu'aucune partie de notre population ne déroge aux belles traditions d'integrité et d'activité qui ont fait sa valeur dans le passé et qui lui sont encore nécessaires pour l'avenir.

Tels sont les motifs qui m'ont inspiré et les intentions qui m'ont fait révéler des faits généralement inconnus jusqu'ici.

La tâche est la plus difficile, mais je m'en suis acquitté sans exagération, tout humblement et avec toute la conviction que doivent avoir tous ceux qui croient encore que les lois de la justice et du travail doivent être respectées par tous et surtout en matière de colonisation, à raison des graves conséquences qui résultent de leur non-observance.

Cette brochure est en vente chez les Imprimeurs, 30, rue Garneau et à la librairie Garneau, rue Buade, Québec.
